



- 4 AVR. 2013

AUTORISATION

LE MINISTRE D'ETAT,

Vu la demande présentée par M. Mauro Costantino PALMISANO, demeurant 42, quai Jean-Charles Rey à Monaco ;

Vu la loi n° 1.144 du 26 juillet 1991 concernant l'exercice de certaines activités économiques et juridiques, modifiée ;

Vu les avis de M. le Directeur de la Sûreté Publique, M. le Directeur des Services Fiscaux et M. le Directeur de l'Environnement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 28 mars 2013 ;

A U T O R I S E

Monsieur Mauro Costantino PALMISANO à exercer l'activité suivante : « en Principauté de Monaco et à l'étranger : importation, exportation, commission, courtage, représentation et commercialisation en gros, demi-gros, sans stockage sur place, de tous métaux ferreux et non ferreux, ainsi que tous matériaux recyclables et non recyclables, semi- travaillés et finis, destinés au recyclage dans les secteurs commerciaux, industriels, écologiques et environnementaux ; l'étude et la recherche relatives aux procédés de recyclage des matériaux cités ci-dessus ; l'achat, la vente en gros et/ou demi-gros et l'intermédiation, sans stockage sur place, des services et de l'outillage nécessaires à l'exécution des activités énoncées ci-dessus » ; bureau sis : 42, quai Jean-Charles Rey à Monaco.

Aucun personnel ne pourra être embauché s'agissant d'un domicile.

P./Le Ministre d'Etat,
Le Conseiller de Gouvernement
pour les Finances et l'Economie,

Jean CASTELLINI